

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DELIBERATION N°2021.00130

REGIE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE ET SAINT-ÉTIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210405-02021001300

DATE D'APPRECHAGE : 16 avril 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

REGIE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE ET SAINT-ÉTIENNE METROPOLE

Saint-Etienne Métropole est engagée dans le projet d'extension du label Ville d'art et d'histoire de la Ville de Saint-Etienne en Pays d'art et d'histoire à l'échelle de ses 53 communes.

La labellisation décernée par le ministère de la Culture impose la rédaction d'un dossier préparatoire, la réalisation d'un inventaire patrimonial et la mise en œuvre d'actions de préfiguration du futur Pays d'art et d'histoire.

Parmi ces actions de préfiguration, certaines prestations (visites guidées) sont payantes conformément à la grille tarifaire arrêtée par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 janvier 2020. Jusqu'à la labellisation, l'encaissement des recettes sera effectué par le service Ville d'art et d'histoire de la ville de Saint-Etienne par paiement en ligne via l'outil Open billet ou directement via les médiateurs habilités. La Ville de Saint-Etienne versera les sommes perçues à Saint-Etienne Métropole chaque fin d'année.

Ce procédé prendra fin dès lors que la labellisation en Pays d'art et d'histoire sera effective. La Métropole gèrera alors directement sa propre régie de recettes.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention entre la ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole relative à la prise en charge de la régie Pays d'art et d'histoire ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention afférente ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du budget TOUR/PAYS de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU